



# L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES FÊTE SES 200 ANS

# L'École aujourd'hui

**G**rand établissement sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et membre de l'Université PSL, l'École nationale des chartes est administrée par une directrice/ un directeur, assisté(e) d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique. Deux instituts lui sont rattachés, le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) et l'Unité régionale de formation à l'information

scientifique et technique (Urfist) de Paris.

A la pointe de la recherche historique, dont, depuis sa fondation,

elle a renouvelé en profondeur les méthodes, l'École n'a cessé d'accompagner la modernisation des métiers de la conservation, y compris dans le contexte récent de la révolution numérique. Spécifique de l'École des chartes, le diplôme d'archiviste paléographe, créé en 1829, demeure le socle de la formation dans l'établissement. Il forme des chercheurs expérimentés, pour la plupart futurs conservateurs du patrimoine et des bibliothèques. L'École propose également plusieurs parcours de master – « Technologies

numériques appliquées à l'histoire », « Humanités numériques », « Histoire transnationale », « Études médiévales » – et, depuis 2010, délivre le doctorat dans ses domaines de compétence (histoire, lettres, histoire de l'art). Les masters numériques forment des professionnels de la recherche et des responsables de projets informatiques dans le secteur du patrimoine ou des sciences humaines et sociales. Chaque année, l'École accueille en formation initiale environ 200 élèves

fonctionnaires stagiaires et étudiants ; la formation continue touche quant à elle près de 2 000 auditeurs. Le centre Jean-Mabillon, laboratoire de recherche

de l'établissement, qui associe chercheurs, enseignants-chercheurs et conservateurs, incarne la dimension collective, interdisciplinaire et internationale des activités de recherche dans le domaine des sciences historiques telles qu'elles sont enseignées à l'École nationale des chartes. L'École est aussi un grand éditeur en sciences humaines et sociales : chaque année, une cinquantaine d'ouvrages papier et numériques sont publiés par les éditions de l'École et du CTHS. ■

**L'École n'a cessé d'accompagner la modernisation des métiers de la conservation**

## Édition spéciale

### COUVERTURE



**image de gauche :**  
« Les élèves archivistes paléographes au départ d'une excursion en autocar, devant le bâtiment de l'École nationale des chartes, au 19, rue de la Sorbonne (1932). »  
**image de droite :**  
« Les élèves derrière le lustre de l'École, au 65, rue de Richelieu, sur lequel on peut

lire l'inscription : *Gesta rerum scripturarum apicibus convenit commendari ut perhenni memorie contradantur* (« Il convient de confier les faits aux caractères d'écriture pour en transmettre le souvenir inaltérable »). Inscription empruntée au préambule d'une charte de l'évêque de Valence du 19 octobre 1201 (AF 421 dans la collection de fac-similés lithographiques de l'École)

© ENC - CL. MYR MURATET (2015)

### SOMMAIRE

- 3** Du parchemin au numérique  
*par Michelle Bubenicek*
- 4** Une École pour la France et pour le monde  
*par Olivier Poncet*
- 5** Profession : archiviste paléographe  
*par Yann Potin*
- 15** Jouvence intellectuelle  
*par Alain Fuchs*
- 16** 2021 : un dictionnaire et un timbre

**L'Histoire**

Revue mensuelle créée en 1978,  
éditée par Les Éditions Croque Futur  
41 bis, avenue Bosquet, 75007 Paris

Président et directeur de la publication :  
Claude Perdriel

Directeur général : Philippe Menat  
Directeur éditorial : Maurice Szafran  
Directeur éditorial adjoint : Guillaume Malaurie  
Directeur délégué : Jean-Claude Rossignol

Directrice de la rédaction : Valérie Hannin  
Assistante et coordinatrice de la rédaction :  
Claire Cellier Wallot

Conseillers de la direction :  
Michel Winock, Jean-Noël Jeanneney  
Rédactrice en chef : Héloïse Kolebka  
Secrétaire général de rédaction :  
Raymond Lévêque assisté de Grégoire Morelli  
Directrice artistique : Marie Toulouze  
Service photo : Jérémy Suarez-Lalouini

École nationale des chartes | PSL

Ont contribué à ce numéro :

Michelle Bubenicek, directrice de l'École nationale des chartes

Olivier Poncet, professeur d'Histoire des institutions, diplomatique et archivistique modernes à l'École nationale des chartes

Alain Fuchs, président de l'Université PSL

Yann Potin, archiviste aux Archives nationales



# Du parchemin au numérique

**F**ondée par une ordonnance du 22 février 1821, l'École nationale des chartes fête en 2021 son bicentenaire. Cette commémoration, qui donnera lieu tout au long de cette année à de nombreuses festivités, est assurément l'occasion à la fois de souligner et d'explicitier, auprès des érudits, des spécialistes, mais aussi du public le plus vaste possible et notamment des jeunes générations, le rôle de notre institution, une institution singulière qui appartient au bien commun de toutes celles et de tous ceux qu'anime un goût passionné pour l'histoire et le patrimoine.

Depuis deux cents ans, en effet, les sources de notre passé, de toute nature et sous tous leurs aspects, qu'elles soient écrites, non écrites ou désormais numériques, figurent au cœur des enseignements et de la recherche de l'École. Par son nom même, qui lie le terme d'« École » à celui, plus énigmatique pour de non-initiés, de « charte », l'institution peut, certes, intriguer, mais son rôle s'éclaire lorsque l'on comprend que le mot n'est autre que la version francisée de la forme latine « carta » (« acte écrit, document solennel »), terme fondateur de la science diplomatique. A l'époque de sa fondation, donc, où le mot de charte semblait pouvoir englober à lui seul l'ensemble du patrimoine écrit, l'École a inscrit, jusque dans son nom, l'objet de sa vocation.

C'est ce qui, dès l'origine, fait de ce grand établissement une institution à la fois spécifique et éminemment pluridisciplinaire. La variété même des sources justifie en effet les chaires d'excellence que l'École accueille en son sein et la diversité de ses enseignements. Les « Chartes » constituent de ce fait une institution unique en son genre, seul établissement d'enseignement supérieur, en France et dans le monde, à proposer un bouquet de disciplines rares qui sont ailleurs éclatées entre différentes facultés et maints cursus : paléographie ; philologie latine et romane ; archivistique ; codicologie ; diplomatique ; histoire des institutions ; histoire du droit ; archéologie ; histoire

de l'art ; histoire du livre et des médias ; humanités numériques. L'École forme ainsi des spécialistes de la conservation, des chercheurs et des enseignants-chercheurs rompus à la critique des documents et dont le point commun s'avère leur très grande familiarité avec les fonds ou les objets patrimoniaux, qu'il s'agisse d'archives, de manuscrits, de livres, de presse, d'audiovisuel ou, désormais, de données digitales, car toutes les productions humaines qui permettront à l'avenir d'écrire l'histoire de nos sociétés sont à présent, ne l'oublions pas, très largement numériques. Cette vocation explique sa position particulière, à l'articulation du monde académique et des milieux professionnels du patrimoine.



Les deux cents années d'existence de l'École des chartes ont été marquées par un esprit d'innovation qui a inspiré l'élargissement continu de ses enseignements vers l'étude de nouveaux supports (photographiques, audiovisuels, informatiques...) ou de nouvelles pratiques (comme les jeux vidéo). Au-delà de l'ouverture des formations à des disciplines actuelles, la création de masters spécialisés et l'essor des doctorats ont contribué à conforter la place de l'École au sein de l'Université, tout en valorisant sa contribution aux évolutions historiographiques récentes marquées par l'interdisciplinarité, les humanités numériques et computationnelles, l'histoire globale. Nos élèves et nos

étudiants ont la chance d'être formés dans divers domaines relevant, ailleurs, de disciplines cloisonnées, ce qui leur donne une compréhension globale et des clés uniques pour analyser les textes, les traces, les œuvres.

Assurément, c'est cette étroite fréquentation des sources qui reste la marque de fabrique de l'École, comme de ses anciens élèves et étudiants, et continue de définir l'« esprit chartiste ». ■

**Michelle Bubenicek**

Directrice de l'École nationale des chartes

# Une École pour la France et pour le monde

**C**onçue avant tout pour lire, comprendre et transmettre l'histoire et le patrimoine de la France, l'École des chartes fut d'abord française par ses enseignements, par le recrutement de ses élèves et par leur insertion dans la société de leur temps. Mais dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, son destin international s'affirme.

Ses anciens élèves portaient loin leur regard, comme l'indianiste Eugène Burnouf, et l'originalité de son programme de formation suscitait l'envie d'autres pays dans une Europe qui, de Vienne au Vatican en passant par Liverpool ou Saint-Petersbourg, se couvrit de répliques des Chartes. Et ceux qui n'en possédaient pas lui confiaient volontiers leurs érudits, spécialement la Suisse qui fournit depuis les années 1870 un lot régulier d'élèves, dont certains suivirent des carrières hors norme comme le futur ethnologue Alfred Métraux, élève pendant une année en 1921-1922.

Après la Première Guerre mondiale, le recrutement déborda hors de l'Europe pour gagner l'Amérique et l'Asie. Quelques jeunes gens provenant des pays placés sous l'étroite dépendance de la France (Liban, Indochine, Sénégal) connurent parfois de remarquables destins dans leur pays d'origine après les indépendances, comme Seydou Madani Sy, garde des Sceaux puis ambassadeur du Sénégal au Royaume-Uni. Enfin, la cohorte des auditeurs libres n'a cessé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle de permettre à l'École de partager ses méthodes et ses connaissances avec de jeunes savants venus des cinq continents.

L'évasion des chartistes dans le monde emprunta des voies variables. Ils furent présents, dès leur création et durablement, dans les grands établissements de recherche institués par la France à l'étranger (École française de Rome, Casa de Velázquez). Plusieurs archivistes paléographes épousèrent et épousent encore la carrière diplomatique, mais c'est surtout la projection coloniale de la France sur les continents africain et asiatique qui constitua un puissant terrain d'application de leur formation hors de l'Europe. Ils ont accompagné et souvent inspiré le développement des institutions patrimoniales dans les territoires français outre-mer, presque contemporaines de l'installation de l'administration française. Ainsi, avant la fin des années 1830, Adrien Berbrugger jeta les bases de la future bibliothèque d'Alger. Bientôt, de Dakar à Hanoi, les chartistes constituèrent l'armature

d'une administration savante, tenace et à la passion communicative.

L'acculturation des chartistes à des territoires auxquels rien ou presque ne semblait les avoir préparés dans leur formation est notable. Beaucoup, comme Paul Boudet en Indochine ou Gabriel Esquer en Algérie, ont littéralement confondu leur destin avec celui des hommes et des lieux qu'ils ont découverts au hasard d'une nomination administrative. Et leur ouverture est saluée : Léopold Sédar Senghor vantait ainsi le travail du chartiste André Villard, nommé en 1936 archiviste-bibliothécaire du gouvernement de l'Afrique occidentale française et conservateur du musée de Dakar, et déclarait qu'il s'était efforcé de « trouver un lien entre la culture

de l'Afrique et d'Europe ». Du reste, aujourd'hui encore, l'héritage chartiste est sensible à l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar instituée en 1967 en pleine coopération avec les Chartes.

De manière générale, les chartistes ont su mêler leur apprentissage initial avec les expériences étrangères qui s'offraient à eux comme, par exemple aux États-Unis, René Girard profitant des audaces des campus universitaires pour y développer sa théorie mimétique, ou Yves Pérotin pour y forger sa conception des trois âges des archives au contact des institutions américaines. Aujourd'hui encore, l'École des chartes fournit son lot de collaborateurs et de responsables aux institutions supranationales nées de la Seconde Guerre mondiale, à l'Organisation des Nations unies à Genève, à l'Unesco à Paris ou au Bureau international du travail à Genève dont les services d'archives sont dirigés par des archivistes paléographes.

Les archivistes paléographes constituent historiquement un groupe homogène,

dont le centre de gravité est et demeure très majoritairement la fonction publique française. Les quelques membres qui se sont trouvés et se trouvent encore partout sur le globe, de la Nouvelle-Zélande au Brésil, leur sont moins étrangers qu'il n'y paraît : par leur fonctions et par leurs écrits, ils répondent à la vocation d'une École fidèle à elle-même quels que soient le temps et l'espace. ■



## Seydou Madani Sy

Reçu au concours d'entrée de l'École en 1955 en tant que citoyen français, il en sortit en 1961 après l'indépendance du Sénégal. Haut fonctionnaire sénégalais, il devint, entre autres, recteur de Dakar, garde des Sceaux auprès du président Abdou Diouf et ambassadeur de son pays au Royaume-Uni.

**Olivier Poncet**

*Professeur d'histoire des institutions, diplomatique et archivistique modernes à l'École nationale des chartes*

L'ÉCOLE DES CHARTES

# PROFESSION : ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

PSL 

*Fondée par ordonnance royale en 1821, l'École des chartes forme ses élèves aux sciences auxiliaires de l'histoire (paléographie, diplomatique, archivistique, histoire du livre, philologie, histoire du droit, histoire de l'art, archéologie, humanités numériques). Depuis deux cents ans, elle a contribué à forger une conscience française du patrimoine, et accompagné des évolutions décisives de l'histoire de France.*

**Par Yann Potin**

L'École des chartes, qui s'apprête à célébrer son bicentenaire durant toute l'année 2021, a traversé deux siècles d'histoire avec une discrétion aussi légendaire que l'érudition dont elle est le sanctuaire et le refuge. Une institution discrète, mais aussi modeste : par la taille de ses promotions – une vingtaine d'élèves –, elle demeure la plus petite des « grandes écoles » mais aussi peut-être la moins visible du grand public. A moins que le corps des anciens élèves ne soit plus célèbre que l'École elle-même : ceux qui s'honorent de porter le titre exclusif d'« archiviste paléographe » sont mieux connus sous le nom de « chartistes ». Le terme associe à l'image de l'érudit une connotation parfois ironique, où le goût et le savoir des archives se mêlent trop facilement à la rigidité de la méthode, sinon à la poussière des vieux papiers.

Indissociable depuis une vingtaine d'années de la refondation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'École des chartes demeure également, avec l'École du Louvre, une des meilleures portes d'entrée aux métiers de la conservation et du patrimoine ou de l'administration des bibliothèques.

Les « grandes écoles » ont fini par distinguer, pour le meilleur et pour le pire, l'enseignement supérieur français du modèle universitaire dominant en Europe. Leur fondation, qu'il s'agisse de l'École polytechnique (1794) ou de la première École normale supérieure (1795), est associée à un système d'instruction publique méritocratique conçu contre les universités d'Ancien Régime durant la Révolution. L'École royale des chartes fut quant à elle créée sous la Restauration, par ordonnance



**L'AUTEUR**  
Archiviste aux Archives nationales, Yann Potin vient de publier *Trésor, écrits, pouvoirs. Archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge* (CNRS Éditions, 2020).

de Louis XVIII le 22 février 1821. Contrairement à la sédentaire École normale supérieure (ENS), refondée en s'installant définitivement rue d'Ulm en 1847, « les Chartes » furent une école nomade, rattachée à des institutions administratives, patrimoniales et universitaires successives, sans avoir, jusqu'en 2014, ni autonomie de situation ni inscription claire dans l'espace urbain.

En suivant l'histoire de ses localisations à Paris, entre Bibliothèque royale (de 1829 à 1846), palais des Archives dans le Marais (de 1847 à 1897) et Sorbonne (de 1897 à 2014), on peut essayer de comprendre comment l'École des chartes est parvenue à tracer une voie, parfois escarpée, entre la connaissance des documents et la description des monuments, c'est-à-dire entre la science historique et l'expertise patrimoniale. Au ►►►

## DATES CLÉS

**1821, 22 février**  
Fondation de l'École des chartes par Louis XVIII. Elle est rattachée à la Bibliothèque royale, rue de Richelieu. L'expérience prend fin en 1823.

**1829**  
Refondation de l'École : les élèves en sortent avec le diplôme d'archiviste paléographe.

**1846**  
L'École est définitivement établie.

**1850, 4 février**  
Décret accordant aux archivistes paléographes la priorité dans le recrutement des archivistes départementaux.

**1866**  
L'École déménage à l'hôtel de Breteuil, auprès des Archives impériales.

**1884**  
Les chartistes sont accueillis en priorité aux Archives nationales.

**1897**  
L'École emménage rue de la Sorbonne.

**2006**  
Création du master « Technologies numériques appliquées à l'histoire ».

**2008-2012**  
Co-fondatrice du Campus Condorcet, l'École délivre des doctorats et se dote d'un centre de recherche.

**2015**  
Le président François Hollande inaugure le nouveau bâtiment du 65, rue de Richelieu.

## Le comte Siméon est chargé en 1821 de créer une école pour former des experts en textes médiévaux

## MOTS CLÉS

**Diplomatique**

Science auxiliaire de l'histoire qui étudie des actes et documents officiels (diplômes, chartes, traités), analyse leur élaboration, leur authenticité et leur transmission. Avant d'être enseignée à l'École des chartes, elle fut, à partir du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, l'œuvre d'ecclésiastiques (Jean Mabillon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, rédigea en 1681 *De re diplomatica*, ouvrage fondateur de la diplomatique).

**Paléographie**

Science dont les buts sont de déchiffrer, d'analyser et de suivre les écritures anciennes dans leur développement historique. Le diplôme d'archiviste paléographe est octroyé depuis 1829 aux élèves de l'École des chartes à l'issue de leur scolarité.

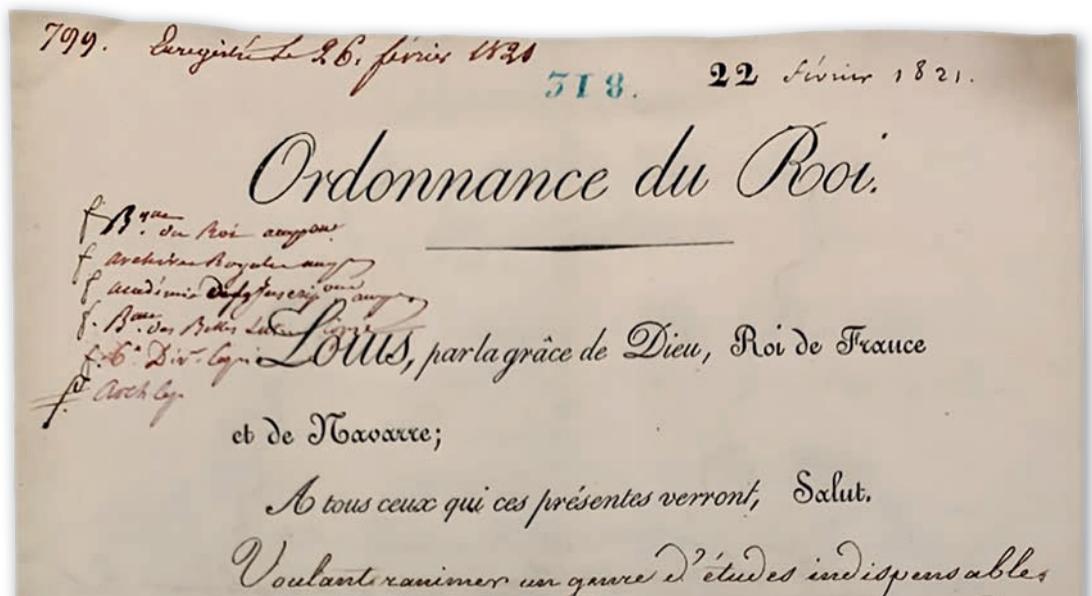


## La « BEC » : première revue d'histoire

L'ordonnance du 11 novembre 1829 qui réorganise l'École des chartes prévoit que l'Imprimerie royale publie gratuitement un volume de documents édités et traduits par les élèves de l'École, portant le titre de *Bibliothèque de l'École royale des chartes*. Parallèlement doit être publié un volume annuel de « chartes nationales », la *Bibliothèque de l'histoire de France*, préparé aussi par les élèves. Beau projet pédagogique, mais abandonné, car il marche sur les plates-bandes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le titre de *Bibliothèque de l'École des chartes* est toutefois repris par la revue créée en 1839 par la Société de l'École des chartes, destinée « à créer entre les anciens élèves une confraternité studieuse ». Cette revue est vouée « à l'étude de l'histoire et de la littérature d'après les documents originaux ». Elle doit « explorer le vaste héritage que le Moyen Age a légué à nos bibliothèques et à nos archives », mais aussi « s'occuper des débris de l'Antiquité classique ». Son champ d'étude est vaste, des « monuments inédits » de toute nature (chartes, inscriptions, poésies, etc.) aux questions de critique historique, avec le « contrôle des assertions inexactes avancées par les historiens » ou les recherches sur les anciens dialectes de France. Le succès est immédiat. Rois et reines s'abonnent. Louis-Napoléon Bonaparte en fait l'une de ses lectures dans sa prison de Ham. Érudits et historiens (Michelet dès 1840 avant Augustin Thierry) souscrivent en masse. Vitrine de l'École, la *BEC*, comme on dit, se veut aussi alors l'affirmation du professionnalisme des chartistes, face aux archivistes et bibliothécaires improvisés. Elle paraît en deux livraisons annuelles, se revendique encore aujourd'hui « revue d'érudition ». Elle s'est ouverte aux périodes moderne et contemporaine, et aborde de nouveaux objets de recherche, comme l'histoire des images ou du droit, souvent dans le cadre de numéros thématiques. Elle est désormais accessible par le portail numérique Persée.

**Jacques Berlioz**

Directeur de recherche émérite au CNRS  
et directeur de l'École nationale des chartes de 2006 à 2011



**Sous la Restauration** L'ordonnance créant l'École des chartes signée le 22 février 1821 au palais des Tuileries par le roi Louis XVIII.

►►► point de forger un savoir et une méthode « chartiste » propre et internationalement reconnue, qui fit des émules à l'étranger (en Autriche dès 1854) et qui, à partir de la technique paléographique, de la critique diplomatique et de l'amour des archives et du livre, a su créer un lien original entre l'histoire, la philologie, le droit et l'histoire de l'art, mais aussi la statistique et l'informatique.

### La lente conquête de l'autonomie

La mémoire chartiste admet pour père fondateur un philosophe et moraliste, lointain précurseur de l'« anthropologie », le baron de Gérando. Dès 1807, ce savant

des Lumières finissantes, devenu administrateur impérial, avait suggéré à Napoléon, en mal d'historiographie officielle, que des jeunes gens se forment aux travaux littéraires auprès de savants expérimentés, dans un « nouveau Port-Royal ». Par-delà la rupture révolutionnaire, il s'agissait de renouer avec la tradition documentaire et juridique de l'Ancien Régime, incarnée depuis le xvii<sup>e</sup> siècle par l'érudition critique bénédictine et des figures savantes comme Jean Mabillon, fondateur de la diplomatique. Cette volonté de « ranimer un genre d'études [historiques] indispensables à la gloire de la France » est au cœur de la justification de la future école.

Son nom, en écho au régime de la « Charte » de 1814 (« octroyée » par Louis XVIII) et à l'imaginaire politique d'une monarchie contractuelle et féodale, fait référence aux « chartes », qu'il s'agit de decrypter, d'analyser et de rendre lisibles au plus grand nombre, par l'édition critique.

#### MOT CLÉ

### Charte

**Du grec ancien *khártēs*, « rouleau de papyrus », ce terme est utilisé à partir de l'époque mérovingienne pour désigner un acte privé ou un acte authentique consignant des droits, des privilèges, généralement accordés par un suzerain. C'est une des sources premières de l'histoire médiévale.**



**Manuscrit** Copie d'une page du procès de condamnation de Jeanne d'Arc (1431). Le parchemin du xv<sup>e</sup> siècle de 293 folios (comprenant aussi le procès en réhabilitation) a été édité, entre 1841 et 1849, par Jules Quicherat, paléographe, professeur de diplomatique et qui dirigea l'École des chartes de 1871 à sa mort, en 1882.

Cet enjeu intellectuel et politique se double d'une nécessité pratique : l'établissement de nombreux droits de propriété requiert la consultation de documents anciens devenus peu à peu indéchiffrables sans expertise savante.

Le 22 février 1821, le comte Siméon, ministre de l'Intérieur, se voit donc confier la mission de créer une « école royale des chartes », avec pour objectif de former des experts en textes médiévaux, placés sous la tutelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais cette dernière, refondée en 1816, et jalouse de ses privilèges sur les textes historiques officiels, est peu disposée à se transformer en centre de formation ou de recherche.

L'École est dépourvue de locaux et ses cours sont dispensés tour à tour par les conservateurs de la Bibliothèque royale et des Archives du royaume. Privée de débouchés et de moyens par le gouvernement ultra de Villèle, elle disparaît au bout de deux années, ►►►



JULES QUICHERAT

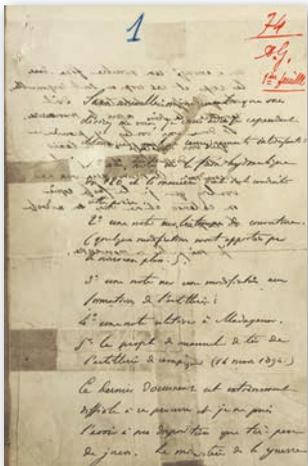
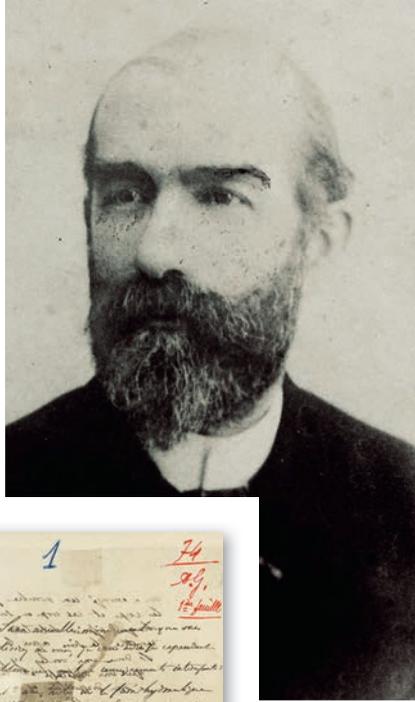
#### DANS LE TEXTE

## « Ranimer cette poussière avant qu'elle périclisse »

« Une branche de la littérature française [...] va, si l'on ne se presse d'y porter remède, être privée d'une classe de collaborateurs qui lui est indispensable ; je veux parler, Sire, de ces hommes qui [...] ont acquis la connaissance de nos manuscrits, se sont rendu familières les écritures si diverses de nos archives, de nos chartes, des documents de tout genre que nous ont laissés nos ancêtres, et savent traduire tous les dialectes du Moyen Âge. [...] Ces archives entassées, que le cours des âges rendra de plus en plus illisibles, sont les débris de notre ancienne histoire. Il faut donc se hâter de ranimer cette poussière avant qu'elle périclisse. »

Rapport adressé au roi Louis XVIII par le comte Siméon, ministre de l'Intérieur, 22 février 1821.

## Affaire Dreyfus, Zola fait appel à Paul Meyer



**L**ors de son procès, après son article « J'accuse... ! » publié dans *L'Aurore* en janvier 1898, Émile Zola fait appel à plusieurs chartistes, dont Paul Meyer (en haut), directeur de l'École, Arthur Giry, et Auguste

Molinier pour expertiser le bordereau (ci-dessus) qui a fait accuser en 1894 le capitaine Dreyfus de trahison. Ceux-ci acceptent mais posent une condition : si leur examen les amenait à conclure contre Dreyfus, ils le diraient devant la cour d'assises. Zola acquiesce et les experts bénévoles se mettent au travail. Paul Meyer et ses confrères sont formels : le bordereau est bien de l'écriture du commandant Esterhazy. Face aux attaques du chartiste Émile Couïard, archiviste de Seine-et-Oise, qui conteste la formation paléographique donnée aux Chartes, Meyer réplique : « *Ce qui importe, en pareille matière, c'est de posséder une préparation générale que l'École des chartes donne certainement, et d'avoir l'esprit critique, ce qui ne s'obtient pas si facilement.* » Zola perd son procès, mais l'affaire Dreyfus est relancée. Au procès de Rennes, en 1899, Meyer, Molinier et Giry maintiennent leur position. Même si, pour Maurice Barrès, antidreyfusard acharné, les professeurs de l'École des chartes « *révoltèrent et réjouirent la France par leur incroyable bouffissure d'intellectuels* », la route était tracée pour la réhabilitation du capitaine. **J. B.**

►►► non sans avoir donné naissance à deux promotions d'élèves qui initieront une réforme en profondeur des méthodes, à l'instar de Benjamin Guérard, premier véritable directeur de l'École entre 1848 et 1854.

L'École des chartes est refondée par l'ordonnance du 11 novembre 1829 sous le ministère libéral de Martignac et sous l'inspiration de Champollion-Figeac (frère aîné du célèbre égyptologue), mais sans plus de débouchés. Érudit contesté et mondain, Champollion-Figeac fait office, jusqu'en 1848, de professeur de paléographie et de directeur des études.

L'enseignement, à l'École, est fondé sur la paléographie et la diplomatique, la science des diplômes, des chartes, des actes officiels, qui a pour but de définir leur structure, leur tradition et leur authenticité. La philologie, l'étude des « dialectes du Moyen Âge », est une science alors à inventer puisque aucun dictionnaire d'ancien français n'existe.

La première année est accessible à tous les bacheliers. Un examen sélectionne parmi eux six à huit élèves pensionnaires, c'est-à-dire rémunérés, qui collaborent aux travaux de transcription de la Bibliothèque royale et reçoivent, au terme de deux années d'enseignements spécialisés, le diplôme d'archiviste paléographe. Mais les débouchés restent décevants : la Bibliothèque royale comme les Archives départementales qui se développent au sein des préfectures résistent à recruter de manière pérenne des experts par trop qualifiés. En 1839, élèves et anciens élèves forment en réaction une Société de l'École des chartes, qui publie une revue, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, pour faire connaître les travaux des élèves, conquérir une légitimité éditoriale et savante, et bientôt des postes.

Après sept années de combat, le corps en formation des anciens élèves obtient du

ministre de l'Instruction publique Salvandy un nouveau statut par l'ordonnance du 31 décembre 1846, garantissant un budget pour l'École, et pour les élèves des places d'archivistes et de bibliothécaires, à l'issue d'une scolarité sanctionnée par un travail de recherche original : la thèse de l'École des chartes, dont les critères forment à plus d'un titre le socle futur du doctorat en histoire.

Face à la difficile professionnalisation des « travailleurs historiques » dans les bibliothèques et les Archives, l'École des chartes peut conduire à des carrières administratives. On relève, entre 1821 et les années 1870, une cinquantaine de chartistes travaillant dans l'administration, judiciaire notamment, soit 15 à 20 % des diplômés.

## En 1848 les élèves demandent à devenir une « École de l'histoire de France »

Armées d'une licence de droit, acquise avant ou au cours de leur scolarité, les premières générations d'élèves bénéficient en effet, à partir de 1847, d'un cours permanent d'histoire du droit civil, canonique et féodal, inauguré par Eugène de Rozière. Jusqu'en 1886, il s'agira de la seule formation laïque à l'histoire du droit ecclésiastique. Alors qu'il n'existe aucune formation administrative et politique avant 1870 et la création de l'École libre des sciences politiques, l'École des chartes est donc aussi une pépinière administrative par défaut.

La révolution de 1848 et l'avènement de la II<sup>e</sup> République marquent une étape décisive : les élèves revendiquent de faire l'histoire « *des progrès de la liberté*

française » par leurs études et demandent au gouvernement provisoire de devenir une « École de l'histoire de France ». Le ministre de l'Instruction publique Hippolyte Carnot imagine aussi de mettre la formation chartiste au service de l'éphémère École nationale d'administration (1848-1849).

Deux ans plus tard, la question des débouchés est en partie résolue par un décret du ministère de l'Intérieur du 4 février 1850 qui accorde aux archivistes paléographes la priorité, et bientôt le monopole, dans le recrutement des archivistes départementaux au sein des administrations préfectorales, là où, jusqu'alors, prévalait le recrutement local. Ce système garantit l'émergence d'une véritable culture professionnelle nationale, socle de la pratique archivistique française

transmise jusqu'à nos jours. Concrètement, l'archiviste départemental est souvent le seul à pouvoir lire les documents anciens : il doit d'abord classer les fonds d'archives, selon un cadre systématique et valable pour tout le territoire, et en donner des inventaires et répertoires, en vue de les communiquer au public. Ainsi, en 1848, on recense plus d'un million de chartes, registres, liasses et cartons antérieurs à 1789 qu'il s'agit de décrire ! L'archiviste veille bientôt sur les archives des communes et des hôpitaux, publie des documents inédits, en vue d'alimenter l'histoire locale, et anime les sociétés savantes qui bourgeonnent à travers « la France des petites patries ».

Hors de la tutelle des ministères « régaliens », les Archives nationales deviennent après 1871 ▶▶▶



GABRIEL HANOTAUX

**Républicains** Hanotaux fut ministre des Affaires étrangères de 1894 à 1898. Plusieurs chartistes devinrent ministres sous la III<sup>e</sup> République.

## L'École s'exporte en Indochine

C'est en Indochine que la présence chartiste, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, fut la plus soutenue et la plus éclatante.

Louis Finot, loin de sa première thèse sur les finances de Charles VI, s'intéresse au sanskrit et à la civilisation indienne ; en 1894, il soutient une autre thèse sur les lapidaires indiens. La Mission archéologique d'Indo-Chine qu'il conduit en 1898 devient, en 1901, l'École française d'Extrême-Orient (Efeo), dont le siège est à Saigon puis à Hanoi. Le chartiste s'y montre habile organisateur et volontiers baroudeur. Il multiplie voyages et missions, du Siam à Ceylan en passant par la Birmanie et l'Inde. En 1917 arrive en Indochine un autre chartiste, Paul Boudet, pour prendre en charge « un projet d'organisation des archives de la colonie ». Finot désire pour l'Efeo une mission totale, qui ferait office à la fois d'université, d'institut de recherche, de bibliothèque et d'archives nationales, mais il capitule devant les attentes du gouverneur général Albert Sarraut, soucieux de garder le contrôle des



**Louis Finot** Ce chartiste, posant devant le Vat Xieng Thong à Luang Prabang, au Laos, participa à la création de l'École française d'Extrême-Orient en 1898, qu'il dirigea à plusieurs reprises entre 1920 et 1930.

archives de l'administration et refusant de les abandonner à un établissement scientifique de recherche. Boudet, qui prend une part active à la vie scientifique locale, crée aussitôt une institution originale, souplement adaptée aux réalités locales, la direction des Archives et Bibliothèques de l'Indochine (qu'il préside durant trente ans). Quatre centres sont institués, à Hanoi, Saigon, Phnom Penh et Hué. Il développe la lecture publique et s'entoure d'une équipe de chartistes, notamment de Rémi Bourgeois ou Simone de Saint-Exupéry,

la sœur aînée de l'auteur du *Petit Prince*. La dernière recrue de Boudet est Ngo Dinh Nhu, premier archiviste paléographe originaire d'Indochine, qui a consacré sa thèse aux Annamites du Tonkin au XVII<sup>e</sup> siècle. Ngo Dinh Nhu devint le conseiller spécial de son frère Diem, président du Conseil du Vietnam en 1954 puis premier président de la République du Vietnam du Sud, avec qui il fut assassiné à Saigon en 1963 au début de l'intervention américaine.

J. B.

## 14-18 : le prix du sang

### Croix de guerre

Le 16 mars 1927, le président de la République Gaston Doumergue sort du 19, rue de la Sorbonne, où il vient de remettre la croix de guerre à l'École des chartes. A sa gauche, le directeur Maurice Prou.



L'École des chartes a payé un lourd tribut à la Grande Guerre et fut un des établissements scientifiques qui en a le plus souffert. Le bilan officiel en témoigne : 51 élèves ou anciens élèves tués sur 307 mobilisés (soit un sixième). Le nombre des tués impressionne car il représente 10 % des chartistes. Certes l'idée de pertes sans équivalent peut s'expliquer par l'étroitesse de l'effectif des chartistes (500 environ en 1914) pour lequel les disparitions pèsent plus lourd que sur des groupes plus fournis. Durant la guerre, les réunions de la Société de l'École des chartes se réduisent souvent à une suite d'éloges funèbres. Le patriotisme est intense : « *Je suis heureux de me faire casser la figure pour que le pays soit délivré* » (Maurice Dieterlen, dans sa dernière lettre, en octobre 1915). Un autre chartiste écrit : « *Ce n'est pas un esprit belliqueux qui nous anime [...]. Le patriotisme n'est point l'ignorance ni la haine de l'étranger.* » Et si Maurice Prou, professeur de diplomatique, affirme devant les élèves de 2<sup>e</sup> année, en novembre 1914 : « *L'École des chartes est une école de patriotisme parce qu'elle*

*est une école d'histoire* », il reconnaît aussi les mérites des universités allemandes. Il s'agit pour lui de concilier les droits de la patrie et les devoirs intemporels de l'intelligence.

Les chartistes se mobilisent en faveur du patrimoine : la Société de l'École des chartes proteste contre le bombardement de la cathédrale de Reims ; des mobilisés cherchent à sauver les archives des villages menacés. Durant la guerre le nombre des admis diminue. En 1917-1918, la 3<sup>e</sup> année n'a aucun élève. Trois thèses seulement sont soutenues en 1918. La relève des générations ne s'effectua par la suite que partiellement. D'où une perte de visibilité et d'influence dans l'entre-deux guerres.

Après 1918, l'ère des commémorations commence. Le 18 mars 1920 est inaugurée à l'École la plaque comportant le nom des élèves et anciens élèves tués. Lors du centenaire de l'École, en 1921, le président de la République Alexandre Millerand parraine une grande cérémonie à la Sorbonne, où le sacrifice des chartistes est souligné. Le 16 mars 1927 la croix de guerre est remise à l'École, et le 11 janvier 1936 la Légion d'honneur lui est accordée.

J. B.

### Augustin Cochin

Chartiste, spécialiste de la Révolution française et de ses origines intellectuelles, l'historien fut tué, à l'âge de 39 ans, le 8 juillet 1916, près de Péronne, au cours de la bataille de la Somme.



►►► un service scientifique du ministère de l'Instruction publique. A l'instar de la Bibliothèque nationale, les chartistes y sont désormais accueillis en priorité à partir de 1884, date à laquelle le service des Archives départementales est également rattaché à l'Instruction publique.

Dès 1847 l'École des chartes avait trouvé un asile durable au sein des Archives nationales, qui acquièrent en 1862 pour la loger l'hôtel Le Tonnelier de Breteuil, rue des Francs-Bourgeois. Entre 1871 et 1882, la personnalité de Jules Quicherat, un directeur pionnier en matière d'archéologie monumentale, fervent républicain en même temps que l'éditeur incomparable du procès de Jeanne d'Arc, confère à l'École un tournant patrimonial décisif, confirmé par sa participation à la fondation de l'École du Louvre en 1882.

Par l'intermédiaire des sociétés savantes, coordonnées depuis 1861 par le Comité des

travaux historiques et scientifiques, le réseau de cadres territoriaux issus de l'École des chartes développe la connaissance du patrimoine local : l'archiviste incarne une notabilité érudite et la polyvalence du

## En étudiant la Révolution, la Commune, la révolution de 1848, les chartistes participent à l'émergence d'une « histoire contemporaine » à part entière

savoir, notamment dans les départements ruraux. Ses recherches et publications contribuent à articuler identité nationale et patrimoine régional et trouvent un premier aboutissement dans la loi de 1887 sur la protection des monuments historiques.

### Au sein de la Sorbonne

Dans l'administration centrale, le magistère de l'École des chartes s'affirme en parallèle : la Bibliothèque nationale à partir de 1874 (Léopold Delisle) et les Archives nationales en

1888 (Gustave Servois) seront régulièrement dirigées par des chartistes.

De plus en plus attractive, avec un accroissement annuel des diplômés (qui passent de 15 à 20 par an après 1890),

l'École emménage au sein de la Sorbonne en 1897, profitant des locaux prévus pour la faculté de théologie et laissés vacants. En étroite collaboration avec l'École pratique des hautes études, créée en 1868, elle développe une méthode critique des sources qui devient proprement « chartiste ». Un de ses chefs de file est l'historien Charles-Victor Langlois, qui a été formé dans ces deux écoles et qui en a livré, dans *l'Introduction aux études historiques* coécrite avec Charles Seignobos, le texte de référence.

L'affirmation de la scientificité de l'histoire est alors synonyme de formation professionnelle, mais aussi de responsabilité morale. L'audition en tant qu'experts des professeurs Arthur Giry, Paul Meyer et Auguste Molinier lors des procès de l'affaire Dreyfus (cf. p. 16) le confirme, au point de révéler l'École au grand public, même si le camp antidreyfusard est aussi bien représenté derrière Robert de Lasteyrie.

En parallèle, la méthode critique se déploie sur des terrains documentaires plus récents et participe à l'émergence d'une « histoire contemporaine » à part entière dans le cadre de la Société d'histoire moderne et contemporaine ou de la Société d'histoire de la révolution de 1848 : Pierre Caron et Camille Bloch éditent les sources de la Révolution française à partir des années 1900 sous l'impulsion de Jean Jaurès ; Georges Bourgin engage les premières synthèses savantes sur la Commune en 1907 et la III<sup>e</sup> République en 1939. ►►►

## Chartiste sulfureux

Avec Roger Martin du Gard (Prix Nobel de littérature en 1937) ou François Mauriac (qui n'acheva pas sa scolarité), Georges Bataille est l'un des plus illustres chartistes écrivains. Admis à l'École en 1918, il soutient en 1922 une thèse (perdue) sur *L'Ordre de chevalerie*, conte en vers du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est aussitôt chargé d'une mission en Espagne pour retrouver les manuscrits français médiévaux qui peuvent s'y trouver. Il est conservateur à la Bibliothèque nationale de 1922 à 1942, puis en 1949 (après des ennuis de santé) à la bibliothèque Inguimbertaine à Carpentras. En 1951 il prend la direction de la Bibliothèque municipale d'Orléans (qu'un jour il sauve des flammes). Une vraie carrière de chartiste. Doublée d'une grande vie d'écrivain, de sulfureuse réputation.

Mais *quid* du chartiste dans son œuvre littéraire (qui débute par une plaquette sur Notre-Dame de Reims) ? Il participe en 1929-1930 à la revue d'histoire de l'art *Documents*, ouverte à l'ethnologie, où il détourne subtilement la pratique traditionnelle de l'érudition. Il écrit sur *l'Apocalypse de Saint-Sever*. L'histoire est pour lui une dimension essentielle, même s'il refuse toute spécialisation : *La Part maudite* (1949), sous-titré *Essai d'économie générale*, tient de l'histoire culturelle, mais aussi de la sociologie, de l'anthropologie et de la géopolitique. Bataille s'attache aussi à la profondeur historique des événements : en opposition aux *Temps modernes* de Sartre, il crée en 1946 *Critique*, sur le modèle avoué du *Journal des savants* du XVII<sup>e</sup> siècle. Il fait œuvre d'érudition en éditant avec Pierre Klossowski, en 1959, *Le Procès de Gilles de Rais*.



GEORGES BATAILLE

J. B.

►►► Largement mobilisé lors de la Première Guerre mondiale, l'établissement est saisi par l'enthousiasme et le sacrifice patriotique : 51 élèves et archivistes paléographes sont tués sur 307 mobilisés (cf. p. 18). Cet important « prix du sang » vaut à l'École des chartes la croix de guerre en 1927 mais marque une rupture dans la transmission des traditions.

### L'érudition change de sexe

Après l'admission de la première femme, Geneviève Alocque, en 1907, dont l'entrée fut saluée par *Le Radical* comme la preuve que « le public ne peut plus croire à l'infériorité du sexe féminin », la parité hommes-femmes est atteinte dès 1924 pour le concours d'entrée, et en 1932 pour celui de sortie. Cette mixité est alors unique. Cependant, au regard des autres établissements, la féminisation peut paraître tardive : les Écoles normales supérieures de jeunes filles existent alors depuis quatre décennies (Fontenay-aux-Roses fut créée en 1880, Sèvres en 1881).

A l'inverse des normanniennes, les jeunes diplômées des Chartes sont en concurrence immédiate avec les hommes. Les débouchés difficiles, les carrières instables voire abandonnées (25 % des



### Esprit de corps

Le bal de l'École des chartes de 1965 : tenu tous les ans depuis la fin de la Grande Guerre, il rassemble chaque année les étudiants et les anciens élèves.

### Note

1. O. Dumoulin, « Archives au féminin, histoire au masculin. Les historiennes professionnelles en France, 1920-1965 », A.-M. Sohn, F. Thelamon (dir.), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Perrin, 1998, pp. 341-356.

effectifs des vingt premières promotions), témoignent de la longue résistance d'un métier (archiviste) qui reste exclusivement masculin ; les diplômées sont donc plutôt orientées vers les bibliothèques ou les organes de recherche (comme l'Institut de recherche et d'histoire des textes créé en 1937). La création du diplôme technique de bibliothécaire en février 1932 est explicitement justifiée comme une manière de résoudre la question de la féminisation de l'École.

Selon l'historien Olivier Dumoulin<sup>1</sup>, cette résistance initiale doit être interprétée comme le symptôme d'une

« crise » de vocation d'une profession mal servie, même si le directeur Maurice Prou concède en 1927 dans la *Revue des Deux Mondes* que « les fonctions d'archiviste ou de bibliothécaire sont de celles qui, en les mêlant moins à la vie extérieure, conviennent le mieux [aux femmes] et même, dans une certaine mesure, sont conciliables avec le rôle de mère de famille et de ménagère ». Il faut dire que les premières archivistes paléographes parviennent aux meilleures places, au point de pouvoir prétendre à la Casa de Velázquez ou à l'École française de Rome – comme Jeanne Vieillard,



**L'école des femmes** En 1933-1934 les femmes sont majoritaires pour assister à un cours de Clovis Brunel dans la grande salle de l'École, rue de la Sorbonne.



**Pionnière** Diplômée en 1933, Régine Pernoud, ici en 1965 avec son *Aliénor d'Aquitaine*, entreprit une vaste œuvre de vulgarisation historique.



### « A bas l'érudition bourgeoise ! »

Cigarette au bec, deux hommes lisent les placards affichés en mai 1968 devant l'École des chartes, rue de la Sorbonne.

dès 1924. Et le directeur d'admettre : « *On ne peut nier que les femmes ne soient aptes aux études scientifiques.* »

L'analyse statistique de la position matrimoniale des 198 premières diplômées jusqu'en 1946 est cependant sans appel : 44 % sont demeurées célibataires et 39 % des femmes mariées ont épousé un chartiste. Parmi ces dernières, le taux d'abandon de carrière atteint 50 %. A la fin des années 1930, les femmes archivistes parviennent toutefois à conquérir des places aux archives des Affaires étrangères (11, soit 5 % des diplômées) et aux Archives nationales (23, un peu plus de 10 %). Après un net reflux dans l'après-guerre, la parité reprend ses droits en 1954, pour atteindre parfois plus des deux tiers (promotion 1961). En 1949-1950 trois femmes prennent pour la première fois la tête de dépôts départementaux (Calvados, Cantal et Haute-Vienne), mais il faut attendre 1978 pour que des femmes assurent la charge d'un enseignement à l'École elle-même. Et ce n'est qu'en 2001, avec Anita Guerreau-Jalabert, qu'une femme dirige l'institution. C'est encore le cas aujourd'hui depuis la nomination de Michelle Bubenicek en 2016. L'érudition chartiste « a changé de sexe, si on ►►►

## Mai 68 : « Ici, on dépoussière ! »

**E**n grève pour rénovation », proclame un panneau fixé, en mai 1968, sur les grilles de l'École des chartes. Il y a en effet de quoi faire. Alain Guerreau, entré à l'École en 1967, rapporte qu'il fut alors plongé « dans l'atmosphère irréaliste d'un établissement où toutes les horloges s'étaient arrêtées en 1880, où la majorité des cours brillaient par leur inintelligence et leur archaïsme, et où les autres même devenaient insupportables de par l'obligation strictement réglementaire d'y assister » (*Le Féodalisme. Un horizon théorique*, Le Sycomore, 1980, p. 18). L'École est au cœur même de la Sorbonne, à l'épicentre de la contestation étudiante. On y trouve quelques militants communistes et sympathisants, des catholiques de gauche. Mais la majorité des élèves se désintéresse du mouvement. Les élèves les plus politisés (Georges Mouradian, Alain Guerreau, Jean-Claude Schmitt, Jean Wirth), soutenus par quelques ralliés, demandent une réforme du système d'enseignement. Ils dénoncent l'idée selon laquelle le chartiste est par nature au service des historiens dans l'apprentissage de sciences « auxiliaires » et non pas producteur de savoir historique.

Dans leur ensemble, les professeurs ne comprennent pas les revendications des élèves et sortent traumatisés de cette contestation. Une commission paritaire est obtenue (neuf élèves, neuf professeurs). L'École est occupée par ses élèves, et certains participent aux manifestations et assemblées générales organisées à la Sorbonne. Un carton s'affiche fièrement : « *Pour la première fois depuis 1848 ici on dépoussière.* » Le buste de Jules Quicherat, ancien directeur de l'École, est passé au cirage. Seront obtenues la faculté, par la réduction des heures de cours, de recevoir ailleurs une formation intellectuelle, et la liberté dans le choix de la thèse... L'histoire économique fut introduite, avec, très vite, des cours d'informatique et de statistiques appliquées aux sciences humaines.

J. B.

**Longtemps exclues du métier d'archiviste, les jeunes femmes sont plutôt orientées vers les bibliothèques ou les instituts de recherche**



►►► peut dire », en pastichant Jules Michelet.

Le combat pour la reconnaissance professionnelle des carrières féminines n'est pas incompatible avec d'autres engagements : on compte pas moins de 7 femmes chartistes (pour 26 hommes) entrées dans la Résistance. A l'issue de la guerre, certaines choisissent la carrière des lettres ou de l'édition, comme Gillette Ziegler (diplômée en 1927), auteure prolifique de romans policiers, Édith Thomas

## L'École est dotée depuis 2006 de masters et d'un doctorat depuis 2011

(diplômée en 1931), résistante et historienne des femmes, ou encore Claude Dulong (en 1945). Régine Pernoud (1933) entame quant à elle, en 1947, une vaste œuvre de vulgarisation historique, plutôt délaissée par les plumes masculines, qui optent pour le roman et la poésie, de Roger Martin du Gard à François Mauriac ou d'André Chamson à Georges Bataille (cf. p. 19). A ces figures de la culture ajoutons Jeanne Laurent (diplômée en 1930), fervente militante du théâtre

populaire, directrice des théâtres entre 1946 et 1952.

Si l'onde de Mai 68 a pu révéler un certain conservatisme de la tradition chartiste (cf. p. 21), l'École ne cesse de se moderniser à partir des années 1970, s'ouvrant à l'histoire quantitative, à l'informatique appliquée, mais aussi à l'archéologie de terrain comme à l'histoire culturelle la plus contemporaine, du livre au cinéma. L'attractivité s'accroît à la fin des années 1980, avec des promotions de plus de 30 diplômés. Au même moment la création de l'Institut du patrimoine, en 1990, semble constituer le risque d'une relégation, voire d'une disparition possible, alors que l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne draine un nombre croissant de chartistes.

## Vers les humanités numériques

Dès lors l'avenir est à l'ordre du jour des experts des sciences du passé : lancée par Yves-Marie Bercé, la réforme des études suppose un infléchissement vers les métiers de la conservation, avec bientôt de nouveaux locaux : le déménagement, obtenu en 2006, est accompli à l'automne 2014, sous la direction de Jean-Michel Leniaud, parachevant un mouvement de modernisation initié quinze ans plus tôt ; l'École des chartes est

## Deux cents ans d'érudition

Des élèves travaillent à la bibliothèque de l'École des chartes dans l'ancienne rotonde Voltaire de la Bibliothèque nationale en France, rebaptisée en 2017 « Henri-Jean Martin », qui y fut professeur d'histoire du livre entre 1970 et 1993.

### MOT CLÉ

## Humanités numériques

Traduction de *digital humanities*, ce champ disciplinaire est au croisement de l'informatique et des arts, lettres, sciences humaines et sciences sociales (algorithmie, analyse quantitative, modélisation, etc.). Il s'applique aussi tout particulièrement à l'archivistique, aux bibliothèques et à la documentation.

désormais installée rive droite, 65, rue de Richelieu, à proximité immédiate du site historique de la Bibliothèque nationale.

La conquête de l'autonomie immobilière coïncide donc avec le nouvel environnement disciplinaire et institutionnel des universités en France. L'École des chartes s'est dotée dès 2006, avec de nouveaux statuts, de masters (plutôt orientés vers les humanités numériques étendues à l'archivistique) et, sous l'impulsion de Jacques Berlioz, d'un doctorat à part entière depuis 2011, et d'un laboratoire de recherche depuis 2012, le centre Jean-Mabillon, tout en exerçant depuis 2006 la tutelle administrative du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Par son arrondissement à la vaste communauté universitaire « Paris, Sciences et Lettres » en 2018, l'École des chartes, par ailleurs membre fondateur du Campus Condorcet, en traversant la Seine, pour la seconde fois de son histoire, a accompli une mue décisive et transfiguratrice. ■

### À SAVOIR



## Bicentenaire

A l'occasion de son bicentenaire, une série d'événements est organisée par l'École des chartes tout au long de l'année 2021, à Paris et en province, notamment un cycle de conférences et deux colloques :

« L'École des chartes inattendue »  
les 17 et 18 juin ;

« Les quinze glorieuses, 1832-1847 »  
en décembre.

Un livre vient de paraître, rédigé par Jean-Charles Bédague, Michelle Bubenicek et Olivier Poncet, et coordonné par Christine Bénévent :  
*L'École nationale des chartes. Deux cents ans au service de l'histoire* (Gallimard-ENC).

L'ensemble de la programmation du bicentenaire, actualisée, est disponible sur le site :  
<http://www.chartes.psl.eu/fr/bicentenaire-ecole-nationale-chartes>

# Jouvence intellectuelle

**D**ans un ouvrage intitulé *L'Enseignement supérieur de l'histoire à Paris : notes et impressions de voyage*, paru à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historien belge Paul Frédéricq écrit : « L'École des chartes m'a paru être une institution hors de pair. C'est, avec l'École pratique des hautes études, ce que l'enseignement historique offre de plus solide, de plus complet, de plus vraiment scientifique à Paris. »

« Solide », « complet », « scientifique », les trois adjectifs dessinent mieux qu'un éloge ; ils caractérisent au plus juste le génie d'une institution. Les chartistes puisent de fait dans le panel des disciplines de l'érudition exceptionnellement réuni bien plus qu'un ensemble de connaissances, une formation de l'esprit fondamentale à quiconque traite de patrimoine et d'histoire.

Il y a dans cette considération « vraiment scientifique » des sources



de quoi écarter les séductions de l'entreglose, de quoi déceler et défaire les constructions et les récupérations politiques, culturelles ou religieuses. Le bicentenaire de l'École nationale

des chartes correspond à l'une des étapes les plus importantes de son histoire.

Sur un plan institutionnel, elle a décidé – tout comme l'EPHE soit dit en passant – de faire rayonner son identité au sein de l'Université PSL.

Sur un plan académique, les disciplines reines de l'École – paléographie, archivistique, codicologie, archéologie, diplomatique, philologie, bibliographie, etc. – sont passées à l'ère numérique. L'École a certes toujours su s'ouvrir aux nouvelles technologiques, mais le nombre et la puissance des outils ont récemment connu une augmentation sans précédent. Elle s'en est d'autant mieux emparée que sa méthode « hors de pair », elle, est demeurée, véritable jouvence intellectuelle. ■

**Alain Fuchs**

Président de l'Université Paris Sciences et Lettres

## Une médaille commémorative pour le bicentenaire

**L**a médaille commémorative du bicentenaire, frappée sur des flans de bronze monétaire de 65 mm, met en œuvre un programme iconographique alliant à l'avant le type institutionnel de l'École des chartes et au revers une inscription empruntée au préambule d'une charte de l'évêque de Valence du 19 octobre 1201 (AF 421 dans la collection de fac-similés lithographiques de l'École).

Elle répond ainsi au lustre suspendu au cœur de l'École, où le même texte sert de décor ajouré dans le métal. L'écriture distinctive, aux caractères allongés, a été recomposée aux proportions de la médaille grâce à un dessin de Marc Smith, professeur de paléographie à l'École nationale des chartes. La médaille a été exécutée par la Société FIA, installée à Dardilly (Rhône).



### La médaille se décrit ainsi :

A / École nationale des chartes 1821-2021.  
Logotype de l'École dans sa version de 2013, coupé par la légende.

R / Inscription sur quatre lignes :  
« Gesta rerum scripturarum apicibus convenit commendari ut perhenni memorie contradantur ».  
(« Il convient de confier les faits aux caractères d'écriture pour en transmettre le souvenir inaltérable »).

# 2021 : un dictionnaire ...

## En quête de sources



**P**roblématiser et déconstruire l'apparente évidence du concept de « sources historiques », tel est l'objectif du dictionnaire *En quête de sources*, dirigé par Frédéric Duval, professeur de philologie romane à l'École nationale des chartes. A travers les points de vue à la fois experts et originaux d'un grand nombre de spécialistes issus de domaines variés, l'ouvrage aborde les sources tout au long de leur cycle de vie. Loin d'être figées, les sources sont en perpétuel mouvement, suivant les courants historiographiques et les transformations de la société. Ce dictionnaire explore la notion de source selon trois fils conducteurs. Le premier s'intéresse à l'invention de la source, autrement dit aux processus qui transforment les documents ou objets en sources, notamment grâce aux interventions des professionnels de la conservation (tri, collecte, création d'outils d'accès...). Le deuxième est consacré à l'enseignement des sources, à travers les disciplines de spécialité de l'École et leurs spécificités, tandis que le troisième aborde les grands enjeux de leur exploitation : l'édition, la critique et la transmission. ■

Éditions de l'École nationale des chartes, environ 300 p. (à paraître)

## ... et un timbre

**L**e lancement, en avant-première, d'un timbre-poste commémoratif des deux cents ans de l'École, est prévu deux siècles, jour pour jour, après la publication de l'ordonnance de Louis XVIII instituant l'École des chartes, le 22 février 1821. L'iconographie de ce timbre gravé rappelle que cette école d'excellence, installée durant près de cent-vingt ans à la Sorbonne, a su marier et continuer d'allier tradition et innovation, au plus près des dernières mutations technologiques. ■

Timbre (taille-douce) : création et gravure Christophe Laborde-Balen d'après la photo d'une charte

